

Déclaration UNSA EDUCATION 61 au CTSD du 21 Janvier 2016

Le rectorat a traité la répartition des moyens. L'entrée sociale est la répartition juste des moyens qui préside la carte scolaire nationale. Pour le SE-UNSA, ce sont les mêmes critères sociaux et territoriaux qui doivent prévaloir au plan local dans la plus totale transparence. Je ne vous cache pas non inquiétude quant aux répartitions qui sont opérées par le rectorat. En effet, si les critères sont désormais justes et transparents au plan national, force est de constater que ce n'est pas le cas localement. Disons-le, c'est l'opacité qui demeure dans la méthodologie utilisée par le recteur pour opérer son choix. Quels sont les indicateurs utilisés? Visiblement pas ceux qui ont prévalu pour faire les choix ministériels. Quelle cartographie sert de support ? Mystère. Les critères locaux relèvent davantage de l'estimation au doigt mouillé. Pire, trop souvent encore, le taux d'encadrement sert de principale sinon d'unique boussole. A l'UNSA-Éducation 61, nous attendions cette année un réel effort de transparence et d'équité dans le travail du CTA.

Mais les documents de CTA sur la ventilation des moyens entre nos trois départements sont lacunaires et ne nous permettent pas de vérifier l'équité de la répartition.

Mme la Ministre de l'éducation nationale, M le Recteur, vous-même Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale vous annoncez que la dotation permet de maintenir le h /e départemental de rentrée 2015, heures d'enseignement divisées par le nombre d'élèves. Nous ne pourrions que nous en féliciter.

Mais le compte n'y est pas ! 15 établissements dont un en REP+ voient leur H/E diminuer. Le H/E départemental est par conséquent en baisse. Dans le même temps nous apprenons que 1015 Heures ont été conservées par le rectorat.

Pour l'UNSA éducation de l'Orne c'est tout simplement INACCEPTABLE. Nous vous demandons donc de rétablir avant tout, la dotation de ces 15 établissements à l'identique de la rentrée 2015.